

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 41

DELIBERATION
n° 2020 - 4 - 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 juillet, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Christophe CHABOT, Philippe MOREAU, Béatrice JUSTIN, Alain MAHIET, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET / Philippe MOREAU à Jean SOYER / Alain MAHIET à Jocelyne PICCIONI SERVADEI / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER

Monsieur Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

**COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE
DU PCAET**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial, un comité de pilotage doit être constitué pour conduire et valider les différentes phases de choix stratégiques et de définition du plan d'actions.

Afin que le comité de pilotage soit représentatif des communes du territoire, il est proposé que chaque commune dispose de deux représentants : 1 titulaire et 1 suppléant.

La composition du comité de pilotage du PCAET, telle qu'elle est proposée par les communes, est présentée ci-dessous :

Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	François BLANCHET	Président
L'Aiguillon sur Vie	André COQUELIN	Titulaire
	Francine ZIMMERLIN	Suppléant
Brem sur Mer	Laurent BARBEAU	Titulaire
	Dominique BRET	Suppléant
Brétignolles sur Mer	Patrick CHOUQUET	Titulaire
	Franck TESSON	Suppléant
Coëx	Thierry FAVREAU	Titulaire
	Patricia ROUVREAU	Suppléant
Commequiers	Sonia CHARLOS	Titulaire
	Philippe MOREAU	Suppléant
Givrand	Christine BERNARD	Titulaire
	Julie REMAUD	Suppléant
La Chaize Giraud	Jean-François BIRON	Titulaire
	Henri GUEDON	Suppléant
Landeveille	Virginie FORT	Titulaire
	Didier SAMIN	Suppléant
Le Fenouiller	Stéphane GUIBERT	Titulaire
	Vincent DUDIT	Suppléant
Saint Maixent sur Vie	Guylène GUILBAUD	Titulaire
	Virginie DUBREUIL	Suppléant
Notre Dame de Riez	Jocelyn POTIER	Titulaire
	Jean CROCHET	Suppléant
Saint Révérend	Lucien PRINCE	Titulaire
	Sylvain LIAIGRE	Suppléant
Saint Gilles Croix de Vie	Antoine GASNET	Titulaire
	Julie MORISOT	Suppléant
Saint Hilaire de Riez	Kathia VIEL	Titulaire
	Vincent PIPAUD	Suppléant

Les structures citées ci-dessous désigneront aussi leur représentant :

- SYDEV,
- ADEME,
- DDTM,
- DREAL,
- Région des Pays de la Loire.

Les associations locales, notamment celles intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement seront associées à l'élaboration du PCAET dans le cadre de groupes de travail et d'ateliers thématiques.

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2017-7-22 du 19 décembre 2017, portant engagement du PCAET,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 juillet 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la composition du Comité de Pilotage du PCAET, telle qu'elle est proposée au rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 05 AOUT 2020
- de l'affichage le : 05 AOUT 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 05 AOUT 2020

Givrand, 4 août 2020
Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.